

Ordonnance

Des Gueux des Monnoyes

Olux Garder Et Maître
de la Monnoye de Troyes

Lui Ordonne de clouer la boîte
de la Monnoye d'or, Et faire
Invent.^{re} de tout ce qui sera en
Icelle.

Du 28. Juillet 1363.

Par vertu des Lettres du
Roy et de ses Seigneurs a vous
Envoyés, Nous vous Mandons
que sans nul et sans delay, ces
Lettres vues, vous cloiez la
Boîte de la Monnoye d'or, Et

Et faire Invent.^{re} de tout ce qui sera
En Jeelle. En la maniere accoustumée,
Et ce fait, faites tantot contenir
garder^t sous led. Chang.ⁿ et Méd.
fréquemment Lad. Monnoye. Et
leur dire qu'ils auront de chéun
marche d'or fin qu'ils apporteront
d'oresnav^t dans lad. Monnoye au
denier France d'or fin de Crüe,
sur le prix qu'ils en ont après
Ainsy auront pour chéun marche
d'or fin 61. sunes d'or, et Iceulx
prix leur donner d'oresnav^t dans
Lad. Monnoye en fait nouvelles
boîtes et nouveaux papiers de selix.
Et nous Envoyez led. Invent.^{re} scellé
de vos sceaux avec led. boîtes par
luy et certain messagers En nous
recevans par ce prin messag. tant
L'Etat de lad. Monnoye, Ecrié a
Paris En la Chambre des Monoy. le 28.
jour de juillet 1363. //